

été établi à Oshawa, où se trouvent la plupart des personnes touchées. Voilà une autre preuve que le gouvernement actuel n'a rien fait pour résoudre les problèmes ouvriers qui se sont présentés et qu'il a attendu que chaque cas devienne critique.

L'affaire n'est pas encore terminée. Hier, j'ai demandé au ministre de l'Industrie s'il était au courant des mises à pied que la *General Motors* a annoncées à St. Catharines et Windsor. A cette question il a une fois de plus répondu non. Le gouvernement n'est pas prêt à prendre la moindre mesure pour régler ces problèmes. Ce matin, les journaux signalaient la mise à pied de 300 ouvriers de la *General Motors*, 250 à Oshawa, 20 à Ste-Thérèse, au Québec, et 20 à London, en Ontario.

De tels congédiements ont eu lieu tous les jours, toutes les semaines et tous les mois depuis décembre dernier. Et tout ce que le gouvernement fait, c'est annoncer à la Chambre des communes que nous manquons d'installations de formation. Il est grand temps qu'il sache que tous ces renvois sont dus à l'inefficacité de ses politiques.

M. Winkler: Et à l'indifférence de l'honorable député d'Essex-Est.

L'hon. M. Martin (Essex-Est): Il n'y a jamais eu autant de travailleurs actifs à Windsor.

M. T. C. Douglas (Burnaby-Coquitlam): Il est regrettable que le ministre n'ait pas la décomposition («breakdown») —(*Exclamations*) — mais ça ne devrait pas tarder. Il est regrettable qu'il n'ait pas la décomposition quant au nombre des personnes, parmi les 5,700 mises à pied dans l'industrie de l'automobile, qui l'ont été par suite de l'accord canado-américain sur l'automobile et de celles qui l'ont été pour d'autres raisons. Le gouvernement est directement responsable des travailleurs remerciés du fait de la mise en œuvre de l'accord. Lorsque nous avons étudié cet accord, le ministre de l'Industrie nous a garanti deux choses: d'abord, des mesures seraient prises pour recycler les employés qui auraient à souffrir de sa mise en œuvre. Ensuite, une plus grande parité dans les prix au consommateur canadien comparé à ceux des consommateurs américains.

Pourtant ni l'une ni l'autre de ces deux garanties ne se sont réalisées. Dans le cas des travailleurs de l'automobile, il est maintenant évident, d'après la déclaration de M. George Burt, directeur canadien des Travailleurs unis

[L'hon. M. Starr.]

de l'automobile, que des milliers de travailleurs de l'automobile ne parviennent pas à se trouver un autre emploi ni à se faire recycler par l'entremise du ministère de la Main-d'œuvre.

La situation est extrêmement grave. Il me semble que le ministre ne peut rejeter le blâme sur le gouvernement d'Ontario sous prétexte qu'il n'existe pas de moyens de formation convenables. Lorsqu'il a signé l'Accord sur l'automobile, le gouvernement canadien s'est engagé à veiller à l'existence de moyens de formation appropriés. Cette responsabilité lui incombe et il ne peut la rejeter sur d'autres.

De fait, monsieur l'Orateur, aucune des demandes faites par les ouvriers eux-mêmes ou leurs représentants n'a été accordée. Une des premières avait été la formation d'un comité où auraient été représentés les employeurs, le syndicat et le gouvernement, de sorte que les travailleurs puissent être avisés à l'occasion du nombre d'ouvriers qui seraient congédiés, que le gouvernement sache quels moyens de formation seraient requis et que des efforts concertés soient faits pour résoudre le problème.

Le ministre du Travail s'est borné à répéter, monsieur l'Orateur, qu'il n'a pu convaincre les employeurs d'accepter la création d'un comité de ce genre. Il me semble qu'on aurait dû s'assurer dans les modalités de l'accord que les employeurs consentiraient à rencontrer les représentants du gouvernement et du syndicat pour trouver des solutions aux problèmes qui se posent aux hommes congédiés par suite de la mise en œuvre de l'accord sur l'automobile.

Je tiens à dire au gouvernement, monsieur l'Orateur, que jusqu'ici il n'a assumé aucune de ses responsabilités envers ces hommes, non plus qu'envers les Canadiens en général. Je ne rejette pas tout le blâme sur le ministre de la Main-d'œuvre, héritier de ce problème par suite du manque de prévoyance des ministres qui ont mijoté cet accord et l'ont conclu avant d'être prêts à faire face aux problèmes qui en découleraient inévitablement.

LES CONGÉDIEMENTS À L'ACIÉRIE DE SYDNEY (N.-É.)

L'hon. Jean Marchand (ministre de la Main-d'œuvre et de l'Immigration): Monsieur l'Orateur, on m'a interrogé hier au sujet de l'embauche et de la formation à Sydney (N.-É.). D'abord, à propos de la formation, je